

Décision EAEE1923077S du 19 juillet 2019 portant

NOMINATION AGENT COMPTABLE SECONDAIRE

LE DIRECTEUR,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'Education Nationale ;

Vu l'arrêté de détachement du Ministère de l'Education Nationale en date du 9 juillet 2019 ;

Vu le contrat de recrutement en date du 11 juillet 2019 ;

Vu la demande d'agrément du directeur de l'A.E.F.E. en date du 12 juin 2019 ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. en date du 13 juin 2019 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

M Thierry NADAUD, attaché d'administration de l'état hors classe, est nommé agent comptable secondaire du lycée français de Madrid, établissement en gestion directe de l'A.E.F.E, à compter du 1er septembre 2019.

ARTICLE 2 :

Le montant de son cautionnement est fixé à la somme de 240.000 €.

ARTICLE 3 :

Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Fait à Paris, le 19/07/2019

Le Directeur de l'AEFE

Olivier BROCHET